

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1941)**

Heft 22

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs
Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs
Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION: D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité : TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; M. IMER.

SOMMAIRE: *Les nouveaux bâtiments universitaires de Fribourg* (Architectes: MM. FERNAND DUMAS et DENIS HONEGGER); par J. P. VOUGA, architecte à Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — COMMUNIQUÉ. — SERVICE DE PLACEMENT.

Les nouveaux bâtiments universitaires de Fribourg.

Architectes: FERNAND DUMAS et DENIS HONEGGER.

Nous n'avons pas formé le projet de présenter ici une analyse détaillée ni complète de la nouvelle Université de Fribourg. Cette œuvre d'ensemble existe, éditée par Vie, Art et Cité¹. C'est à elle que nous empruntons la majeure partie des clichés qui illustrent ces lignes, c'est à elle également que nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désirent de plus amples informations.

Notre intention est ici de soumettre l'œuvre nouvelle au libre jeu d'une critique aussi objective que nous le pourrions et de dégager, d'un événement qui en comporte beaucoup, quelques leçons. (Réd.)

Donnons tout d'abord la parole aux architectes qui, dans la plaquette déjà citée, présentent leur œuvre en ces termes:

Idées directrices.

Trois idées dominantes orientèrent notre plan général. Les voici, formulées d'abord, puis brièvement commentées.

1. Implanter plusieurs bâtiments dans le parc existant afin d'associer le site naturel à la composition générale.
2. Coordonner ces bâtiments en créant entre eux des phénomènes de transition.
3. Exprimer le caractère de chaque bâtiment en fonction de sa destination propre et de sa situation, tout en sauvegar-

dant dans l'ensemble l'unité d'expression, afin de constituer un tout harmonique.

1. Il était possible de respecter les conditions du programme, en édifiant un bloc unique. Mais il n'aurait utilisé qu'une partie des agréments du parc et aurait écrasé de sa masse un site dont la qualité offrait de multiples et précieuses ressources.

Il nous a paru meilleur de situer dans le parc, en harmonie avec ses agréments naturels, des bâtiments plus à l'échelle humaine.

Cela nous a conduit à satisfaire aux diverses exigences du programme en les groupant en éléments clairs, aux destinations différentes et précises. Nous les avons situés dans le parc en fonction de leurs fins respectives et de leurs relations mutuelles.

2. Il nous a paru essentiel de déterminer dès l'abord le rôle dévolu aux principaux éléments nécessaires du programme: l'accueil, les salles des séminaires, les services généraux et l'aula, les salles des cours. Ce parti nous a imposé, dans la composition générale, le souci de dégager les éléments qui tendent à la délectation de l'esprit et au repos de ceux qui doivent amener à la concentration intellectuelle indispensable à l'étude. D'autre part, une autre distinction s'imposait, le travail individuel des séminaires et le travail collectif dans les salles de cours exigeant chacun une expression architecturale propre.

Ces groupes établis, nous avons ménagé entre eux des transitions, afin de ne pas tomber dans l'isolement et la sécheresse qui auraient pu se dégager d'un thème aussi rigide. Les espaces communs aux éléments différents nous ont permis de les unir, par une composition architecturale appropriée dont l'atmosphère participe de chacun d'eux. Ces espaces constituent alors des nœuds d'interférence.

3. Nous avons enfin jugé que ces différents groupes ainsi disposés devaient avoir leur expression architecturale propre, suivant leur destination. L'unité de composition de l'ensem-

¹ Les nouveaux bâtiments de l'Université de Fribourg. Editions de la revue romande « Vie, Art et Cité », Lausanne 1941.